

ALLIANCE 58 SAISIT M. LE SENA TEUR JOLY ET DEMANDE LE DEPISTAGE COVID-19 A TOUS LES POLICIERS VOLONTAIRES DE LA DDSP 58

M. JOLY SAISIT IMMEDIATEMENT MME LA PREFETE

Bonjour monsieur le sénateur,

Je viens vers vous suite au CHSCT Police du 27/03/20 qui a eu lieu au sein de la préfecture. J'avais sollicité madame la Préfète quant au dépistage des fonctionnaires de police du commissariat de police de Nevers qui pourraient présenter des symptômes laissant présager une contamination au COVID 19.

Il m'avait été alors répondu que cela n'était pas prévu dans l'immédiat, qu'un laboratoire sur Nevers devait obtenir un agrément pour permettre ce dépistage.

Je me permet donc de faire appel à vous sur le dépistage volontaire des fonctionnaires (ainsi que leur famille) ayant été mis en contact dans le cadre privé ou professionnel avec des personnes atteintes du COVID ou en présentant tous les symptômes. **Je réitère que ces dépistages seraient sur la base du volontariat et non une obligation.**

Les deux cas positifs sur le commissariat me conforte dans l'idée qu'il faudrait négocier avec l'ARS qui ne semble pas favorable à ce jour. Cette intervention aurait deux conséquences. La première, permettre un retour dans la réserve opérationnelle des effectifs confinés pour des suspicions mais négatifs in fine et inversement isoler des effectifs positifs sans le savoir et éviter une propagation du virus.

Il semblerait que le laboratoire de la rue St Martin à Nevers serait en mesure de le faire.

Pour votre information, les départements 33, 34, 06, 71 ont d'ores et déjà accepté ce dépistage, le 13 (en cours) et que notre organisation s'agit tous les préfet(s) au niveau national et de nombreux élus.

Actuellement, monsieur le médecin chef du SDIS 58 a permis à certains fonctionnaires du commissariat de procéder à des dépistages dont l'un s'est révélé positif. Nous remercions vivement le Colonel Laurent pour cette action. Cette solution ne sera peut être pas viable, c'est pourquoi, je pense que votre intervention en plus haut lieu doit nous permettre le dépistage des agents du commissariat de police de Nevers.

Vous remerciant par avance, veuillez croire, monsieur le Sénateur, en mon plus profond respect.

David VERRON
Secrétaire départemental 58

S.O.S.

La sécurité de la France dépend
de leur capacité à préserver le
dernier rempart que sont les
forces de sécurité.



La sécurité nationale est une mission de
la police nationale. Elle est
au service de la France entière.
Bonne nuit.



Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,

Madame la Préfète,
profite de la Nevers
BP 840
58001 NEVERS CEDEX

Nevers, le 14 avril 2020

Madame la Préfète,

Je souhaite par ce courrier attirer votre attention sur le dépistage des fonctionnaires de police du commissariat de Nevers et de leur famille qui seraient, sur la base de renseignements, atteints de COVID-19.

En effet, un premier signe dans ce contexte épidémiologique, la présence de ces fonctionnaires et de ces familles est exigée sur le terrain afin de procéder à des contrôles et faire respecter le confinement, de prévenir dans potentiellement se retrouver en contact avec une personne atteinte du COVID-19. A ce jour, deux agents ont été contrôlés positifs au virus. Malheureusement, certains policiers présentent des symptômes proches d'une contamination au COVID-19 mais faute de test ne peuvent être diagnostiqués et se retrouvent à devoir rester confinés.

Pourant, la mise en place de tests permettrait d'optimiser le fonctionnement du commissariat et de protéger les agents en favorisant le retour dans le service opérationnel des effectifs confinés pour des suspicions et qui s'indiquent être finalement négatifs et inversement en isolant des effectifs positifs sans le savoir afin d'éviter la propagation du virus.

Ce dépistage a déjà été mis en place dans de nombreux départements pour les fonctionnaires de police. Notre département ne peut être mis à l'écart de ce mouvement.

Aussi, afin de sécuriser et de protéger nos fonctionnaires de police mais également de protéger leur famille et les Français qui leur font de confiance, pouvez-vous m'indiquer si vous envisagez de procéder une telle initiative à ce sujet.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prie de croire que j'attends avec intérêt votre réponse.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes hommages les plus respectueux.

Patrick JOLY

ALLIANCE 58 DANS L'ACTION ET SANS CONCESSION



VOTRE SECURITE EST NOTRE PRIORITE